

> Bernard DE MYTTENAERE, Emmanuel D'ETEREN et Marie-Françoise GODART
avec la collaboration de Joël DOZZI

Le tourisme représente 6 % des recettes issues des exportations mondiales de biens et services et 30 % des exportations mondiales de services (en 2003), ce qui en fait l'un des secteurs les plus prospères de l'économie mondiale. Le nombre d'arrivées touristiques internationales (ATI) a augmenté de 73 % entre 1990 (441 millions d'ATI) et 2004 (763 millions d'ATI). Durant la même période, les recettes ont été multipliées par 2,5. Dans l'Union européenne, première destination mondiale avec 416 millions d'ATI en 2004, l'industrie du tourisme au sens strict crée plus de 4 % du produit intérieur brut (PIB). En tenant compte des liens avec d'autres secteurs (les transports p.ex.), la contribution du tourisme au PIB est estimée à près de 11 % et elle représente environ 24 millions d'emplois (12 % du total de la main-d'œuvre).

Quant à la Belgique, elle a accueilli 6,7 millions de touristes internationaux, soit 0,9 % des flux touristiques mondiaux. En Wallonie, le secteur du tourisme compte environ 4 100 hébergements touristiques reconnus ainsi qu'une capacité de près de 102 000 lits dont la majeure partie se situe au sud du sillon Sambre-et-Meuse. En 2005, ces établissements enregistraient près de 2,5 millions d'arrivées.

Le tourisme entretient de nombreux rapports avec l'environnement et les territoires sur lesquels les activités touristiques se déploient. Ces rapports sont souvent ambigus et empruntés du poids des idéologies et de

présupposés souvent négatifs, plus rarement positifs. Le tourisme et le touriste sont en effet souvent diabolisés au regard des interactions qu'ils entretiennent avec les territoires et les populations locales. Alors que la littérature envisage fréquemment un lien de causalité directe entre une pratique touristique, un milieu récepteur et une pression qui résulterait de cette relation, l'étude proposée dans ce chapitre postule que les pressions du tourisme sur l'environnement résultent davantage d'une combinaison de facteurs dont toute causalité automatique et systématique est à écarter.

La première partie du chapitre propose un cadre conceptuel pour interpréter les relations entre le tourisme et l'environnement. Cette démarche explicative met en évidence une série de facteurs et de composantes essentielles pour comprendre ces relations complexes.

La contextualisation, qui permet de situer la Wallonie dans l'ensemble des flux touristiques internationaux, est suivie par un diagnostic du secteur touristique wallon qui fait état des données les plus récentes en matière d'offre et de demande.

Enfin, la dernière partie présente une série d'enjeux environnementaux et territoriaux du tourisme et des loisirs en Wallonie et ce, compte tenu des limites posées par l'incomplétude voire l'absence de certaines données ainsi que de la complexité d'isoler et d'évaluer les effets spécifiques du tourisme sur l'environnement.

Le tourisme et les loisirs

LECTURE INTERPRÉTATIVE DES RELATIONS ENTRE LE TOURISME ET L'ENVIRONNEMENT

La lecture interprétative des pressions résultant des relations entre le tourisme et l'environnement met en évidence une série de facteurs essentiels pour aborder la compréhension de ces relations. [↘ Fig TOUR-1]

Le système touristique

Tourisme et excursionnisme

Le tourisme est abordé ici comme une forme de mobilité temporaire, motivée par la recherche d'agrément, de repos ou de découverte, qui s'effectue en-dehors du domicile habituel pour une durée supérieure à au moins 24 heures et comprend donc au moins une nuitée. Si les activités touristiques se déroulent au cours d'une journée sans nuitée à l'extérieur du domicile habituel, on parle alors d'«excursionnisme» ou de tourisme d'un jour.

Touristes et pratiques touristiques

L'analyse des relations entre le tourisme et l'environnement nécessite de placer le touriste au centre de l'activité car il n'y a pas de tourisme sans touriste, et c'est par leurs pratiques que les touristes se définissent et interagissent avec les territoires. Les pressions environnementales peuvent être distinguées selon trois ensembles de pratiques touristiques :

- la mobilité : le tourisme implique des déplacements faisant appel à divers modes de transport aux incidences environnementales variables ;
- le séjour : les séjours dans des hébergements touristiques ou privés induisent des pressions environnementales liées à plusieurs facteurs (occupation de territoire, intégration paysagère, niveau d'épuration des eaux et d'efficacité énergétique...) ;
- les activités sur le lieu visité : les touristes et excursionnistes prennent part à un ensemble d'activités très diverses qui

dépendent de la nature de leurs motivations (loisirs, découverte, repos, sport...). En outre, certaines activités sont plus dommageables que d'autres pour l'environnement (les activités sportives motorisées par opposition aux activités non motorisées p. ex.).

Les incidences environnementales d'une activité varient notamment suivant les pratiques adoptées par les touristes comme, par exemple, le choix d'une option de mobilité (voiture, train, avion, vélo...), le profil de consommation d'eau et d'énergie, le respect de la nature lors des déplacements en espace rural... Elles dépendent également du type d'infrastructures et d'équipements nécessaires aux activités touristiques. Sont distinguées principalement les activités qui reposent sur des infrastructures ou espaces spécifiques et localisés (attractions touristiques au sens strict, musées, infrastructures sportives, plans d'eau...) et celles qui sont diffuses dans l'espace et qui concernent des territoires plus importants (milieu rural et forestier : activités en forêt, sur les cours d'eau...). [↘ Fig TOUR-1]

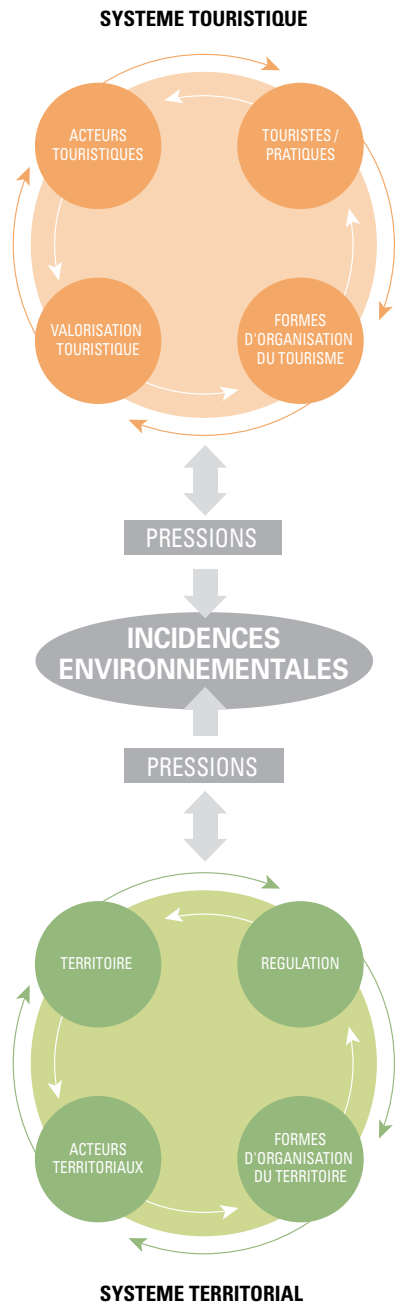
Les formes d'organisation du tourisme

Les formes d'organisation du tourisme sont le reflet des actions menées par les acteurs touristiques. Elles marquent le territoire par les infrastructures et les activités qu'elles génèrent. Chaque territoire sur lequel s'expriment des formes d'organisation est caractérisé par des éléments physiques et humains qui peuvent servir, via des processus de valorisation, de support à une activité touristique et, dès lors, être considérés comme des «ressources touristiques». [↘ Fig TOUR-1]

La valorisation touristique

Le développement touristique d'un territoire s'appuie autant sur des processus de valorisation de ressources naturelles et/ou culturelles, d'aménagement (spatial et infrastructurel) que sur l'organisation d'événements visant notamment à augmenter la notoriété du territoire. Le but recherché par ce processus de valorisation touristique est d'augmenter l'attractivité et la valeur d'usage du territoire dans l'espoir d'y attirer des touristes. Aussi, la valorisation touristique est devenue une stratégie et un

FIG TOUR-1 Approche systémique de la relation tourisme – environnement



Conception : B. De Myttenaere, E. d'Ieteren, M-F. Godart

instrument du développement des territoires. Les relations entre le tourisme et l'environnement doivent donc s'interpréter et se comprendre à la lumière des questions de protection de l'environnement ainsi qu'au regard des enjeux de développement. [↘ Fig TOUR-1]

Le système territorial

Le territoire, milieu récepteur

Les activités liées au tourisme nécessitent un support territorial qui est le siège de multiples relations entre les éléments qui le composent. La nature et l'intensité des pressions environnementales de l'activité touristique dépendent notamment de la vulnérabilité des écosystèmes dans lesquels s'implantent les infrastructures et équipements touristiques (milieu urbanisé, milieu rural, milieu forestier, espace naturel...). [↘ Fig TOUR-1]

Les formes d'organisation du territoire

Les formes d'organisation du territoire sont le reflet des activités et pratiques humaines : voies de communication, localisation des activités, types d'activités, structure de l'habitat, relations entre les agglomérations et actions de régulation. [↘ Fig TOUR-1]

La régulation

La régulation rassemble l'ensemble des actions visant à organiser les activités sur un territoire donné. Deux groupes de mesures de régulation influencent les relations entre le tourisme et l'environnement : d'une part, les mesures qui organisent et contrôlent les multiples activités se développant dans un espace donné (planification économique, plans et mesures d'aménagement du territoire et d'urbanisme, réglementation environnementale) et, d'autre part, différents modes d'action régulent spécifiquement le développement touristique des territoires et le déroulement des pratiques touristiques (réglementation du secteur touristique, réglementation des activités de loisirs...). [↘ Fig TOUR-1]

[↘ Fig TOUR-1]

Les pressions et incidences environnementales

Comme toute activité humaine, le tourisme exerce des pressions pouvant générer des incidences environnementales directes ou indirectes dont l'ampleur et la nature résultent de l'ensemble des interactions entre les éléments du système : le touriste et ses pratiques, son comportement, la sensibilité des territoires

récepteurs et leurs formes d'organisation, les modalités et les acteurs de la valorisation, ainsi que le type et l'efficacité des mesures de régulation appliquées. [↘ Fig TOUR-1]

Dés lors, toute démarche visant à comprendre et analyser les relations entre tourisme et environnement devrait prendre en compte les interrelations et articulations qui existent entre ces diverses composantes. Cette lecture, dynamique et contextuelle, permet d'écarter l'approche, souvent rencontrée, linéaire et binaire qui consiste à analyser les relations tourisme et environnement sur base de la simple équation : type de pratique – milieu – incidence environnementale.

LE TOURISME DANS LE MONDE

Selon les chiffres de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le nombre d'arrivées touristiques internationales (ATI)⁽¹⁾ en 2004 a atteint un niveau sans précédent de 763 millions, soit une progression de près de 11 % par rapport à 2003. Alors que toutes les régions ont globalement profité de cette croissance, la région Asie - Pacifique ainsi que le Moyen-Orient enregistrent les plus fortes progressions avec respectivement + 28 % et + 18 % d'arrivées. Selon les estimations de l'OMT, la croissance d'arrivées de touristes internationaux devrait encore se renforcer dans les années à venir, avec 1,6 milliards de touristes internationaux prévus en 2020. [↘ Fig TOUR-2]

De manière générale, les pays économiquement les plus riches sont également les plus importants en termes de flux touristiques internationaux. Les zones Europe et Amérique du Nord

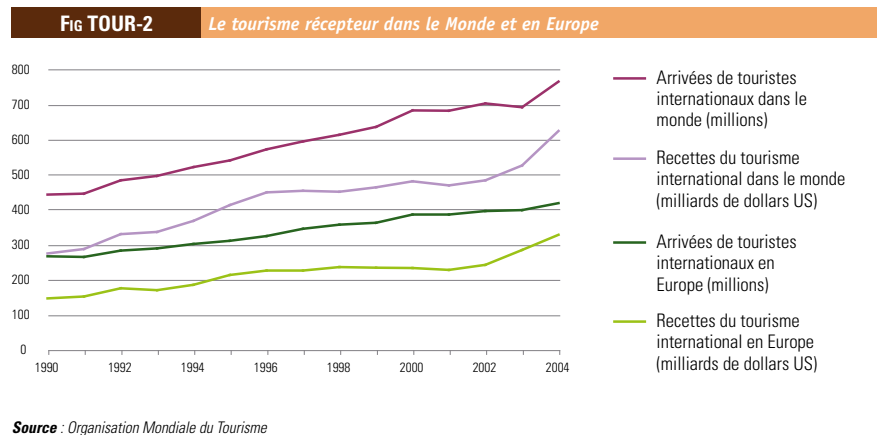
concentrent à elles seules plus de 65 % des arrivées de touristes internationaux, et les dix premiers pays récepteurs reçoivent près de la moitié des touristes internationaux.

En outre, trois grands bassins touristiques concentrent 81 % du tourisme international, dans lesquels les pays de réception jouxtent les grands foyers émetteurs :

- le bassin Europe – Méditerranée ;
- le bassin Amérique du Nord – Antilles – Amérique centrale ;
- le bassin Asie orientale – Pacifique, en forte progression.

En Europe (416 millions d'ATI en 2004), la France, l'Espagne et l'Italie enregistrent le plus grand nombre d'arrivées touristiques, avec respectivement 75,54 et 37 millions d'ATI. Quant à la Belgique, elle représente 1,6 % des flux touristiques européens, soit 6,7 millions d'ATI, contre 28 millions au Royaume-Uni, 10 millions aux Pays-Bas et 900 000 au Luxembourg.

La Région flamande est la première région touristique belge en termes de fréquentation d'hébergements (17 millions de nuitées en 2005⁽²⁾, hors tourisme de terroir), suivie par la Région wallonne (6,7 millions) et Bruxelles (4,7 millions). Le tourisme en Belgique se caractérise par deux grandes tendances : d'une part, le nombre d'arrivées est globalement en continue augmentation depuis 1995 et, d'autre part, le nombre de nuitées diminue partout sauf à Bruxelles depuis 2000. [↘ TAB TOUR-1]





TAB TOUR-1	Evolution des arrivées et des nuitées touristiques en Belgique, hors tourisme rural					
	1995		2000		2005	
	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées
Belgique	9 349 104	28 014 668	10 889 000	29 551 000	11 319 300	28 380 693
Bruxelles	1 918 579	3 464 845	2 423 000	4 601 000	2 495 850	4 650 013
Flandre	5 275 174	17 622 167	6 072 000	17 951 000	6 323 858	17 036 561
Wallonie	2 155 351	6 927 656	2 394 000	6 998 000	2 499 592	6 694 119

Sources : MRW - DGEE - OTW (années 1995 et 2005) ; SPF Economie - SIE (INS - année 2000)

LES VACANCES DES BELGES

Selon le SPF Economie - SIE (INS), les courts séjours (de 1 à 3 nuits), qui représentent près de 60 % des voyages effectués par les belges en Belgique, sont répartis de manière plus ou moins égale au cours de l'année. Par contre, les longs séjours (4 nuits et plus) se concentrent sur 2 périodes : les mois d'avril et de mai et les mois de juillet et d'août. Globalement, on observe en Belgique une saisonnalité des départs en vacances, ce qui suit la tendance mondiale. [↘ FIG TOUR-3]

LE SECTEUR DU TOURISME EN RÉGION WALLONNE

La caractérisation de l'offre et de la fréquentation des hébergements et attractions touristiques en Région wallonne permet d'aborder les pressions environnementales du tourisme et des loisirs sous l'angle des infrastructures en répondant aux questions suivantes :

- quelle est l'évolution du secteur et de l'empreinte spatiale des hébergements et des attractions touristiques en Wallonie ?
- quelle est leur répartition géographique ?
- quel est l'ampleur de la fréquentation de ces infrastructures ?

L'offre en hébergements

Hébergements touristiques et capacité d'accueil en croissance

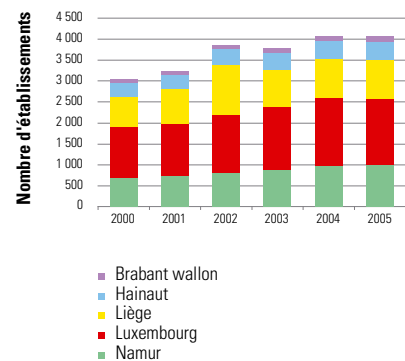
En 2005, l'Observatoire du Tourisme Wallon (OTW) recensait 4 072 hébergements touristiques en Région wallonne francophone et une capacité d'accueil de 101 988 personnes (tourisme de terroir inclus)⁽³⁾. La dynamique du secteur se traduit par des taux de croissance respectifs de 34 % et de 55 % depuis 2000. [↘ FIG TOUR-4 et TOUR-5]

L'offre en hébergements touristiques n'est pas répartie de manière égale sur l'ensemble du territoire wallon. Les provinces du Brabant wallon

Statistiques de tourisme

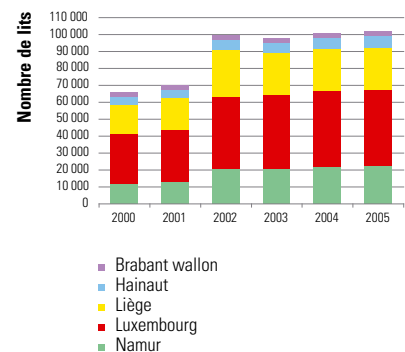
L'évaluation des flux touristiques repose sur la notion d'offre et de demande. En Région wallonne, les données relatives à l'offre (nombre d'hébergements et de lits) proviennent du Commissariat général au Tourisme (MRW - DGEE - CGT). Elles comprennent l'offre spécifique du tourisme de terroir. Par contre, en termes de demande (fréquentation des hébergements, à savoir les arrivées et les nuitées), les statistiques sont produites par le SPF Economie - SIE (INS) au niveau fédéral et ne couvrent pas les séjours du tourisme de terroir. Cependant, depuis 2003, l'Observatoire du Tourisme Wallon (OTW) fournit des données de fréquentation de ce secteur sur base d'une enquête auprès des établissements correspondants. Ainsi, il sera toujours précisé, dans le texte, si les indicateurs comprennent ou non le tourisme de terroir.

FIG TOUR-4 Hébergements touristiques en Région wallonne, tourisme de terroir inclus



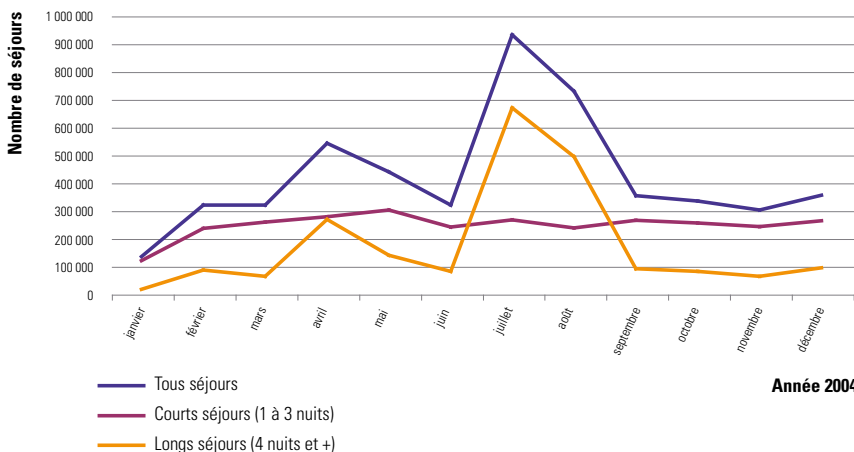
Source : MRW - DGEE - OTW

FIG TOUR-5 Capacité touristique en Région wallonne, tourisme de terroir inclus



Source : MRW - DGEE - OTW

FIG TOUR-3 Saisonnalité des séjours des vacanciers belges en Belgique (2004)



Source : SPF Economie - DGSIE (INS - Enquête «Voyages»)



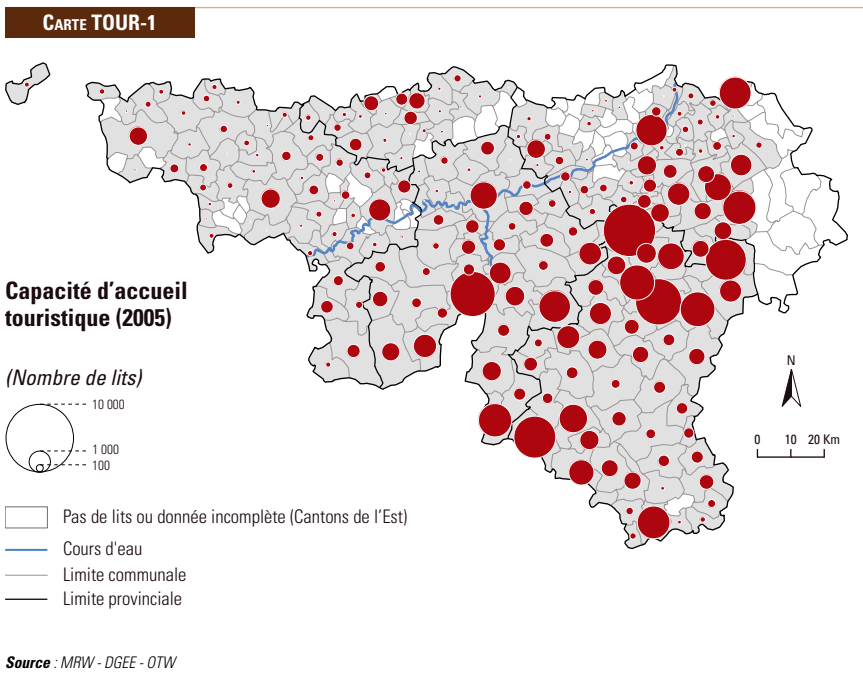
et de Hainaut ne possèdent qu'une faible capacité d'accueil au regard des provinces situées au sud du sillon Sambre-et-Meuse, caractérisées par un relief accidenté et de multiples vallées. Les grands pôles d'hébergement touristique se situent de manière préférentielle à proximité ou dans les vallées et leurs affluents : vallées de la Meuse, de la Semois, du Ton et de la Vire, de l'Ourthe, de l'Ambève, de la Vesdre et du Viroin. [↪ CARTE TOUR-1]

Les provinces de Luxembourg, Liège et Namur représentent 90 % de la capacité touristique wallonne. Les communes possédant la plus grande capacité d'hébergements dans ces provinces sont : Durbuy (5 967 lits), La Roche-en-Ardenne (4 694 lits) et Bouillon (3 856 lits) en province de Luxembourg ; Malmédy (2 577 lits), Stavelot (2 437 lits) et Plombières (2 222 lits) en province de Liège ; Hastière (4 462 lits), Vresse-sur-Semois (2 411 lits) et Rochefort (2 182 lits) en province de Namur.

Ces communes sont essentiellement rurales et aucune grande ville n'en fait partie. C'est donc l'espace rural qui, potentiellement, subit le plus de pressions environnementales liées au tourisme de séjour.

Une majorité de campings et d'hôtels

L'OTW distingue cinq catégories d'hébergements : les campings, les hôtels, les établissements de tourisme de terroir, les villages de vacances et les établissements de tourisme social.



Dénombrement des résidences secondaires

Les catégories d'hébergement reconnues par l'OTW ne sont pas les seuls modes d'hébergement touristique. Il faut en effet tenir compte des secondes résidences non reconnues (maisons, chalets, appartements, bungalows...) pour lesquelles les statistiques sont rares (le dernier recensement exhaustif des résidences secondaires en Belgique date de 1981). Néanmoins, une enquête réalisée en 2002 par le SPF Economie - SIE (INS) évalue à 34 % la part des résidences secondaires comme logement principal choisi par les belges en vacances en Région wallonne (en 2001)⁽²⁾, ce qui démontre l'importance non négligeable des flux touristiques liés aux résidences secondaires.

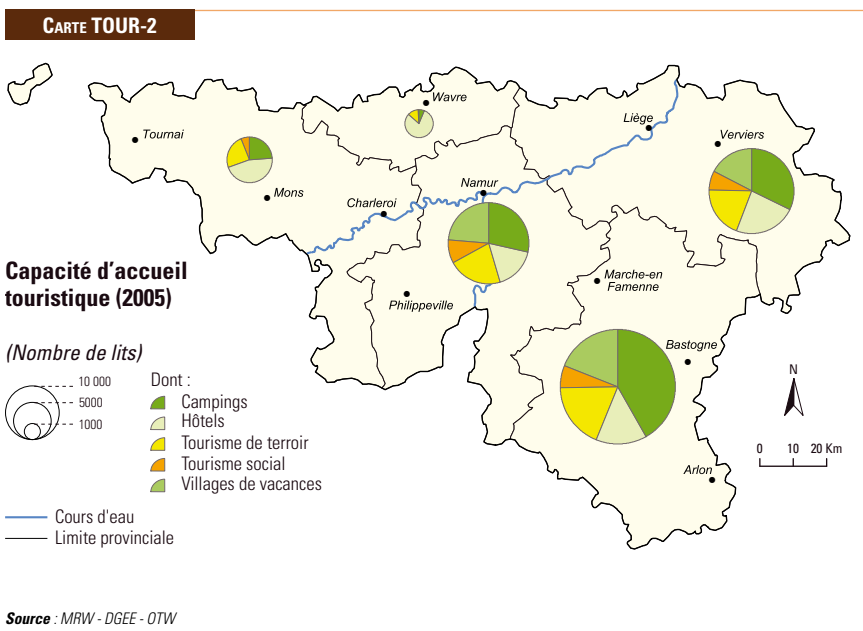
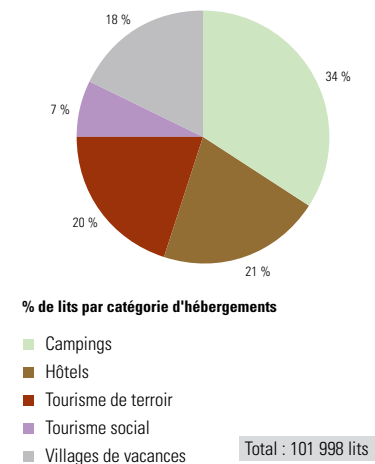


FIG TOUR-6 Parts des hébergements en termes de capacité touristique en Région wallonne (2005)



Source : MRW - DGEE - OTW

Le camping constitue le mode d'hébergement le plus répandu en Région wallonne (34 % de la capacité d'accueil en 2005, dont 42 % se situe en province de Luxembourg). Quant aux hôtels, ils représentent 21 % de la capacité wallonne en hébergement. La majorité de l'offre hôtelière est localisée dans les villes de Liège, Namur, Charleroi, Mons et Wavre.

Le tourisme de terroir représente près de 20 % de l'offre, et est concentré pour 90 % dans les provinces de Luxembourg, Liège et Namur (respectivement 41 %, 24 % et 24 %). Les villages de vacances (18 % de l'offre) se répartissent entre 22 des 220 communes de la Région wallonne où sont répertoriés des hébergements touristiques. Enfin, les hébergements de tourisme social (7 % de l'offre), qui regroupent différentes catégories (centres d'hébergements pour adultes, centres d'hébergements pour jeunes et gîtes de groupe pour jeunes), offrent une capacité d'hébergement d'environ 7 000 places, réparties sur 45 communes.

[> FIG TOUR-6 et CARTE TOUR-2]

La fréquentation des hébergements

Le nombre de nuitées enregistrées dans les établissements reconnus donne une indication de l'ampleur des flux touristiques en Région wallonne. Cependant, puisque ces données ne prennent pas en compte les flux touristiques issus de la fréquentation d'hébergements tels que les secondes résidences et les hébergements de location non reconnus, les statistiques de nuitées ne permettent pas d'évaluer le nombre total de touristes en séjour.

Augmentation du nombre de touristes et diminution de la durée de séjour

Alors que le nombre de nuitées, hors tourisme de terroir, diminuait entre 1992 et 2005 de 15 %, celui des arrivées augmentait de 9 %. Le rapport entre les deux indique que la durée de séjour est en diminution constante en Région wallonne : 2,7 jours en 2005 contre 3,5 jours en 1992. [> FIG TOUR-7]

Environ 90 % des 8 399 363 nuitées (tourisme de terroir compris) recensées en 2005 sont enregistrées dans les provinces de Luxembourg, Liège et Namur ; ce qui correspond globalement à la répartition des capacités d'hébergement.

Environ 20 % de nuitées en tourisme de terroir

La répartition des nuitées par catégorie d'hébergements, tourisme de terroir compris, indique deux grandes tendances. D'une part, les hôtels connaissent en 2004 la plus haute fréquentation (28 %) ; à relativiser cependant car ces établissements accueillent à la fois des touristes de loisirs et des touristes d'affaire. D'autre part, les établissements de tourisme de terroir enregistraient 20 % des nuitées, dont une part importante en province de Luxembourg (42 %). [> FIG TOUR-8]

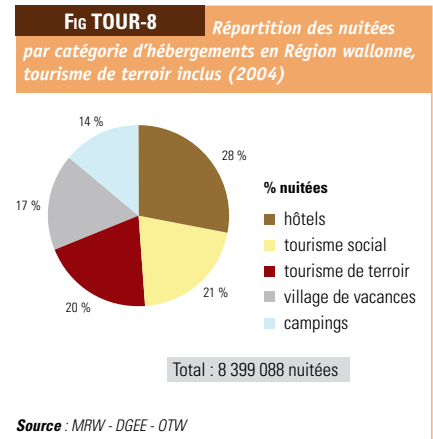
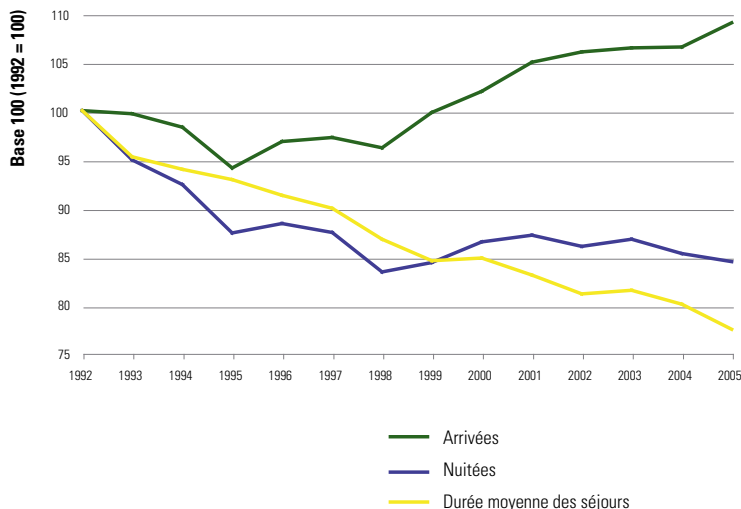
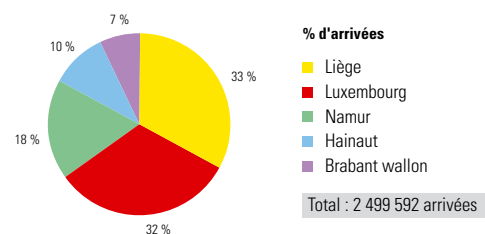


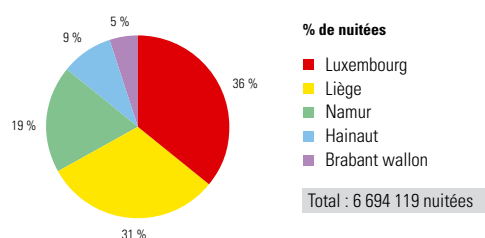
FIG TOUR-7 Indices de nuitées, d'arrivées et de durée moyenne des séjours en Région wallonne, hors tourisme de terroir



Répartition des arrivées par province (année 2005)



Répartition des nuitées par province (année 2005)



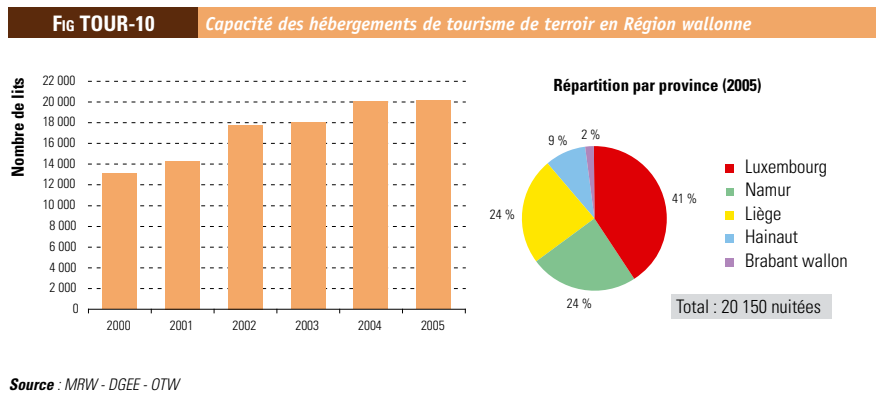
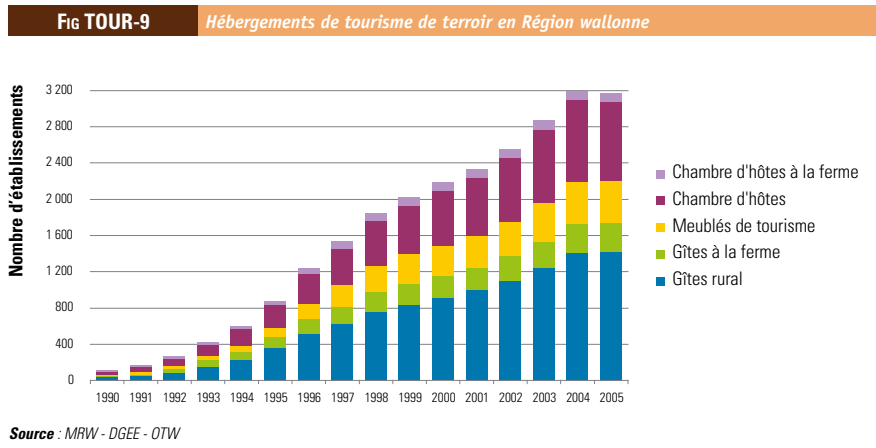
Source : SPF Economie - DGSIE ; MRW - DGEE - OTW

Le tourisme de terroir

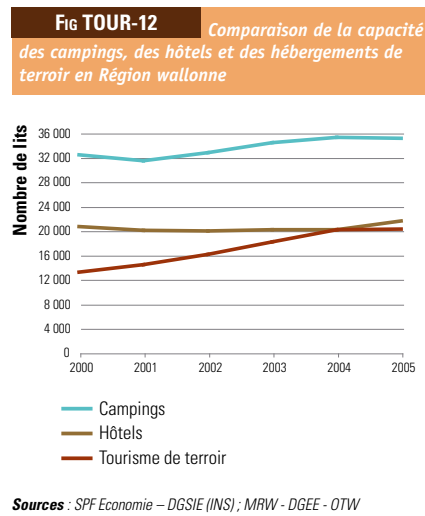
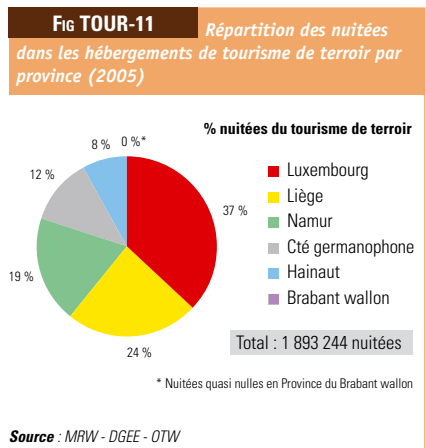
Des travaux de recherche dans le domaine du tourisme et du développement territorial montrent qu'une des composantes des tendances touristiques actuelles est à mettre en lien avec la «culture de l'authenticité», associée à la rencontre avec les populations locales, la culture locale, la nature, la cuisine de terroir, la pratique d'activités sportives en pleine nature, le calme... Alors que depuis la massification du tourisme (années '60) les lieux les plus prisés par les touristes sont les espaces balnéaires, on observe une diversification de la demande touristique, davantage exigeante, dont les besoins se focalisent notamment vers des sites touristiques proposant une offre culturelle et environnementale. Dans ce contexte, divers territoires ruraux se chargent d'une fonction et de valeurs patrimoniales, identitaires et sportives importantes, facteurs souvent considérés comme essentiels dans les stratégies de développement touristique et de valorisation territoriale.

Cette tendance s'observe également en Région wallonne où le nombre d'hébergements reconnus dans la catégorie «tourisme de terroir» a été multiplié par 30 entre 1990 et 2005. En outre, la capacité totale (nombre de lits) a augmenté de 54 % depuis l'année 2000. Cette croissance importante s'explique par une conjonction de facteurs liés à l'évolution de l'offre et de la demande : encouragement du segment par des subsides régionaux, nouvelles procédures de reconnaissance des catégories d'hébergements de tourisme de terroir, diversification agricole... [↘ Fig TOUR-9 et TOUR-10]

En 2005, le tourisme de terroir a enregistré 1 893 244 nuitées, soit 22 % de la totalité des nuitées en Région wallonne (contre 20 % en 2004). Ces nuitées se répartissent principalement entre les provinces de Luxembourg (37 %), de Liège (36 %) et de Namur (19 %). [↘ Fig TOUR-11] Par ailleurs, le nombre de nuitées en tourisme de terroir a augmenté de 3,7 % entre 2004 et 2005.



Comme les données de fréquentation des hébergements de tourisme de terroir ne sont disponibles que depuis 2003, il est difficile à ce jour de dégager une tendance. Néanmoins, considérant l'évolution de l'offre en tourisme de terroir, la capacité de cette catégorie d'hébergements augmente plus vite ces dernières années que celle des campings et des hôtels. [↘ Fig TOUR-12]



Les attractions touristiques

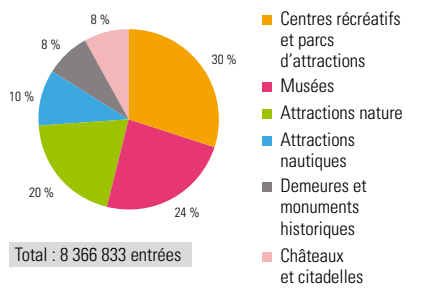
La Région wallonne dispose de nombreux atouts touristiques. Elle offre des sites naturels diversifiés et de haute qualité dont les rivières et les forêts sont des éléments paysagers recherchés. Elle possède également un patrimoine culturel et historique important, dont de nombreux musées, des monuments historiques ainsi que des centres urbains.

Les flux touristiques suscités par la fréquentation des attractions de loisirs ressortent des données de l'OTW qui diagnostique annuellement l'offre et la fréquentation de six catégories d'attractions : les attractions «nature», les attractions nautiques, les centres récréatifs et parcs d'attractions, les châteaux et citadelles, les demeures et monuments historiques, et les musées.

Du point de vue de l'offre, ce sont les provinces de Hainaut et de Namur qui concentrent la majorité des attractions touristiques (près de 60 %), les musées constituant la catégorie la plus importante (environ 50 %). [↘ CARTE TOUR-3]

En 2004, les attractions wallonnes ont accueilli près de 8 367 000 visiteurs, ce qui donne une indication (complémentaire aux données de fréquentation des hébergements) sur l'ampleur des flux touristiques en Wallonie. La province de Namur enregistre la fréquentation la plus élevée (34 %), suivie des provinces de Hainaut (23 %) et du Brabant wallon (21 %). Les touristes et les excursionnistes préfèrent avant tout les centres récréatifs et les parcs d'attractions avec 30 % de la fréquentation (année 2004), suivis des musées (24 %) et des attractions «nature» (20 %). [↘ FIG TOUR-13]

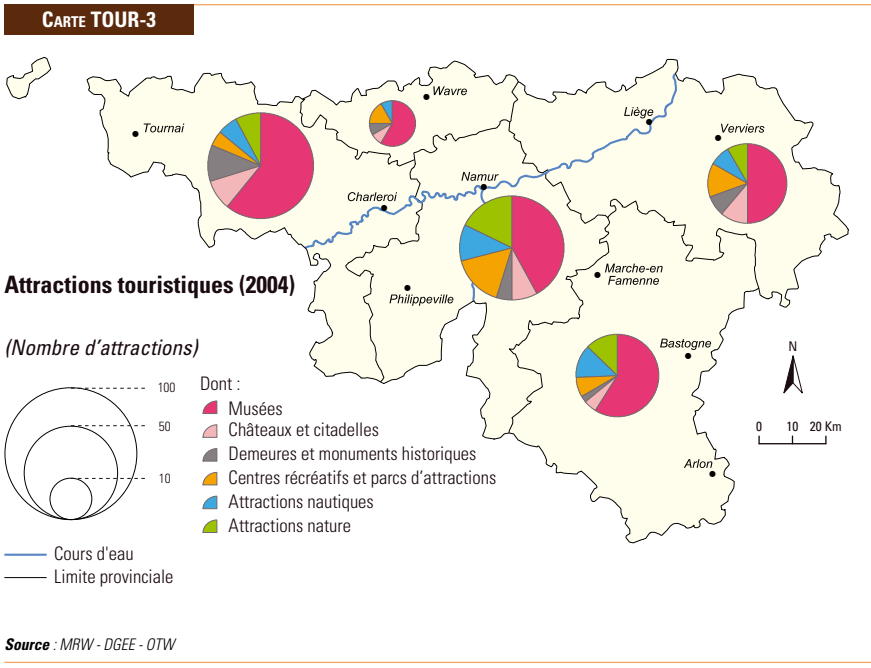
FIG TOUR-13 Fréquentation des attractions touristiques en Région wallonne (2004)



Source : MRW - DGEE - OTW

Des profils touristiques variables selon les provinces

L'offre touristique en Région wallonne est nombreuse et diversifiée, tant en termes d'hébergements que d'attractions. Cependant, des contrastes apparaissent dans les profils touristiques des provinces. Celles de Liège, de Luxembourg et de Namur apparaissent comme des lieux de séjour principalement, et celles du Brabant wallon et de Hainaut semblent être concernées davantage par l'excursionnisme. [↘ TAB TOUR-2 et TOUR-3]



TAB TOUR-3 Caractérisation du profil touristique des provinces wallonnes

- Province de Luxembourg**
 - Offre en hébergements et en capacité d'accueil les plus importantes
 - Plus grand nombre de nuitées, notamment en tourisme de terroir
 - Fréquentation des attractions la plus faible
- Province de Liège**
 - Capacité d'accueil relativement élevée
 - Fréquentation particulièrement élevée des hôtels et des hébergements de tourisme social
 - Faibles capacité et fréquentation en attractions
- Province de Namur**
 - Offre en hébergements relativement élevée
 - Fréquentation «moyenne» des hébergements
 - Fréquentation des attractions la plus élevée
- Province de Hainaut**
 - Offre faible en hébergements
 - Possède le plus grand nombre d'attractions
- Province du Brabant wallon**
 - Offre faible en hébergements
 - Offre faible en attractions, mais une fréquentation importante, s'expliquant par la présence de l'attraction la plus fréquentée de Wallonie (Walibi : plus d'1 million de visiteurs par an)

TAB TOUR-2 Comparaison du profil touristique des provinces wallonnes*					
Indicateur Classement	Nombre d'hébergements	Capacité d'accueil	Nombre de nuitées	Nombre d'attractions	Fréquentation des attractions
1	Lx	Lx	Lx	Ht	Na
2	Na	Lg	Lg	Na	Ht
3	Lg	Na	Na	Lx	Bw
4	Ht	Ht	Ht	Lg	Lg
5	Bw	Bw	Bw	Bw	Lx

Acronymes : Lx = Province de Luxembourg ; Lg = Province de Liège ; Na = Province de Namur ; Ht = Province de Hainaut ; Bw = Province du Brabant wallon.
* Sur base des données de l'année 2004.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TOURISME ET DES LOISIRS EN RÉGION WALLONNE

Sur le plan environnemental, le tourisme concerne plusieurs problématiques qui recouvrent différents enjeux, dont entre autres :

- la concentration spatiale et temporelle des infrastructures touristiques
- la gestion des eaux usées et des déchets des hébergements touristiques
- la mobilité touristique
- les activités de loisirs sur le lieu de destination

La concentration spatiale et temporelle

Les composantes «séjour» et «activités» du tourisme exercent des pressions environnementales caractérisées par un phénomène de concentration spatiale et temporelle. D'une part, on observe des zones de concentration d'aménagements touristiques résultant du développement du tourisme dans des espaces privilégiés par les touristes (vallées et espaces). D'autre part, les déplacements touristiques sont fortement marqués par une saisonnalité. La concentration spatiale et la saisonnalité du tourisme impliquent que, durant une période limitée de temps, des espaces restreints reçoivent des flux touristiques importants.

Les pressions sur l'environnement de cette concentration touristique sont diverses. On peut distinguer les pressions liées à l'offre en infrastructures touristiques (consommation d'espace, artificialisation et mitage des paysages, suréquipement...) et les pressions liées à la fréquentation touristique (consommation d'eau et d'énergie, production de déchets et d'eaux usées, pression sur les milieux naturels...). Si la concentration peut s'avérer problématique au regard de la capacité d'une destination à gérer une augmentation temporaire et parfois importante de la population (problèmes de déplacements, de sous-dimensionnement des réseaux d'épuration d'eau, de gestion des déchets...), elle constitue aussi un facteur favorable en matière notamment de proximité des services, d'économies d'échelle, de mobilité et de

régulation (certains types d'infrastructures atteignant un seuil critique sont soumises à différentes réglementations environnementales).

Capacité de charge

La littérature scientifique est riche en essais de définition et de mesure de la capacité de charge d'un territoire touristique. Chaque auteur enrichit la réflexion par ses nuances et sa propre expertise.

Par exemple, pour Dewailly et Flament, la capacité de charge correspond au nombre de touriste qu'un écosystème peut accueillir sans que l'équilibre de ses composantes, en quantité et en qualité, ne soit rompu. Selon l'OMT, le concept de capacité de charge vise à établir le nombre de visiteurs et le degré de développement qui sont susceptibles de ne pas avoir de conséquences préjudiciables aux ressources.

Dans la plupart des définitions et méthodes de mesure proposées, les notions utilisées sont généralement empruntées à des théories des sciences exactes (la chimie, la physique, les sciences naturelles) et ensuite transcrites au champ des sciences sociales. A l'image des solides, les territoires touristiques auraient, d'après ces approches, une limite au-delà de laquelle ils seraient susceptibles de se déformer de manière irréversible.

La difficulté majeure de la mesure d'une capacité de charge provient de l'ambition de considérer simultanément des paramètres physiques et écologiques, socioculturels et psychologiques, soit des variables mesurables et objectivables et d'autres essentiellement subjectives.

Les loisirs consomment peu d'espace en Wallonie

Bien que les superficies occupées par des activités de tourisme et de loisirs soient en continuelle augmentation, elles restent cependant minimales : les superficies des terrains et bâtiments de loisirs occupaient en 2000 respectivement 34 km² et 42 km², soit un total de 76 km² représentant 3,4 % de la superficie des terres bâties (2 256 km² en 2000) et 0,5 % de la superficie totale du territoire wallon (16 844 km²). [voir TERRIT 2]

Le potentiel foncier dédié au tourisme - qui résulte de la différence entre l'espace disponible en zone de loisirs en 2000 et les

surfaces nécessaires à l'horizon 2015 - est estimé à environ 20 km²⁽¹²⁾. Il y aurait donc, en Région wallonne, encore 30 % de superficies disponibles en zones de loisirs en 2015. Cependant, certaines communes disposent d'un surplus de zones de loisirs potentielles (avec plus de 40 % de superficies inoccupées en 2000) alors que d'autres communes dans les provinces du Brabant wallon et de Hainaut, ainsi que certaines communes urbaines, se caractérisent par une croissance prononcée des superficies utilisées pour le tourisme et les loisirs.

Toutefois, l'évolution de l'occupation des zones de loisirs ne reflète que partiellement les tendances de consommation d'espace du tourisme et des loisirs. En effet, sous certaines conditions, des équipements touristiques peuvent s'implanter dans d'autres zones d'affectation que les zones de loisirs. C'est notamment le cas de l'hébergement touristique dont une partie de la capacité se situe dans des zones d'habitat (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes...), voire dans des zones agricoles (tourisme à la ferme). De même, de nombreux lieux fréquentés par les touristes sont inscrits dans d'autres zones d'affectation urbanisables (le patrimoine culturel, les musées, les infrastructures sportives) et non urbanisables (les espaces verts, agricoles, forestiers...).

Nombre réduit de zones de concentration touristique

Le calcul de la densité de l'offre en hébergements touristiques (nombre de lits par km²) fournit une appréciation de la concentration spatiale des flux touristiques. Il en ressort que la province de Luxembourg présente une densité touristique 1,6 à 5,4 fois supérieure à celle des autres provinces. [↘ TAB TOUR-4]

TAB TOUR-4	
Densités touristiques en Wallonie (2005)	
Lits/km ²	
Brabant wallon	2,50
Hainaut	1,87
Liège	6,38
Luxembourg	10,16
Namur	6,12
Région wallonne	6,05

Sources : SPF Economie – DGSIE (INS) ; MRW - DGEE - OTW



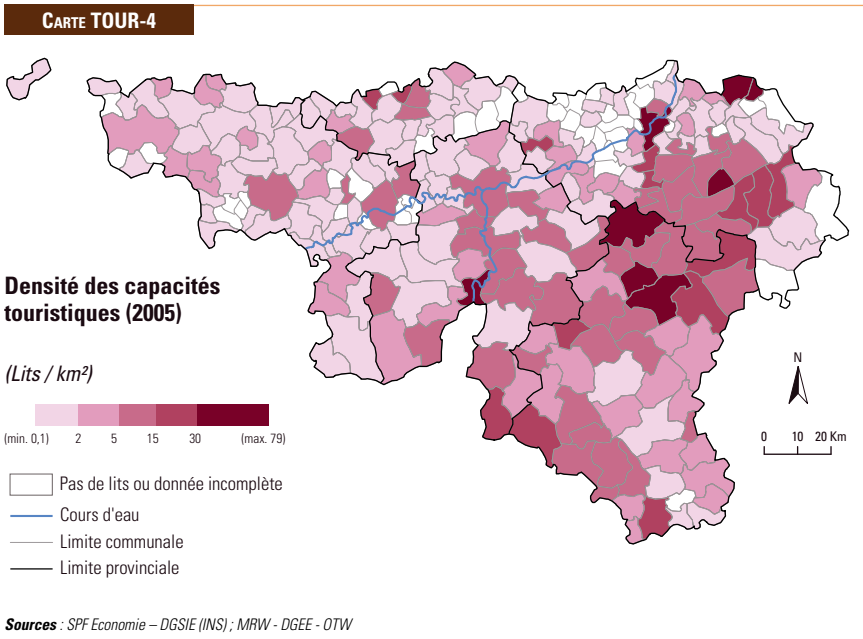
A l'échelle communale, les plus fortes densités touristiques sont nettement plus élevées qu'à l'échelle provinciale, ce qui laisse apparaître des zones de concentration spatiale importante. Lorsque les capacités d'hébergements sont analysées par sous-bassin hydrographique, les résultats indiquent que les densités touristiques les plus fortes se situent principalement dans les vallées du sud du sillon Sambre-et-Meuse. [↘ CARTE TOUR-4 et TOUR-5]

Même si les flux touristiques sont plus élevés dans certaines zones, la magnitude des pressions environnementales qui en découlent sont à nuancer : les incidences issues des pressions caractéristiques du tourisme de séjour (consommation d'eau et d'énergie, production de déchets...) dépendent du modèle d'aménagement local (concentration des hébergements touristiques ou dispersion des constructions) et de la capacité des communes à gérer les

contraintes de circulation, de déchets, d'eaux usées.⁽¹³⁾

Une estimation de la concentration touristique peut également être réalisée sur base du taux de fonction touristique, à savoir le rapport entre la population touristique potentielle (mesurée par la capacité d'hébergement) et la population résidente. Les calculs indiquent que peu de communes ont un taux supérieur à 50 %, ce qui signifie qu'en haute saison touristique, la population résidente des communes reste théoriquement plus importante que la population touristique au regard de la capacité maximale des hébergements reconnus⁽¹⁴⁾. Ce sont les communes de la province de Luxembourg qui présentent les taux de fonction touristique les plus importants.

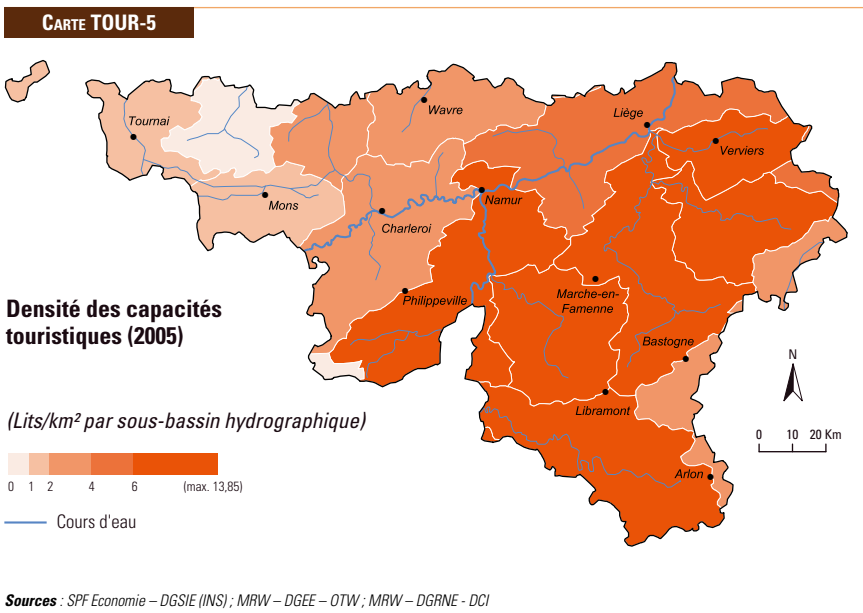
[↘ TAB TOUR-5 et CARTE TOUR-6]



TAB TOUR-5 Concentration touristique en Wallonie (2005)

Lits / population résidente	
Brabant wallon	0,75 %
Hainaut	0,55 %
Liège	2,38 %
Luxembourg	17,62 %
Namur	4,92 %
Région wallonne	3,00 %

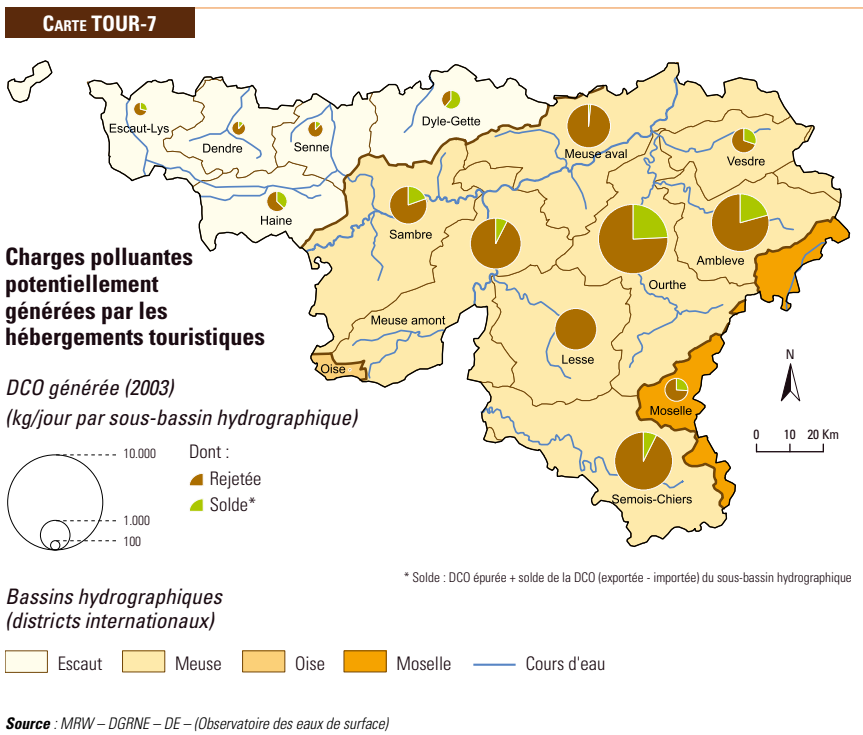
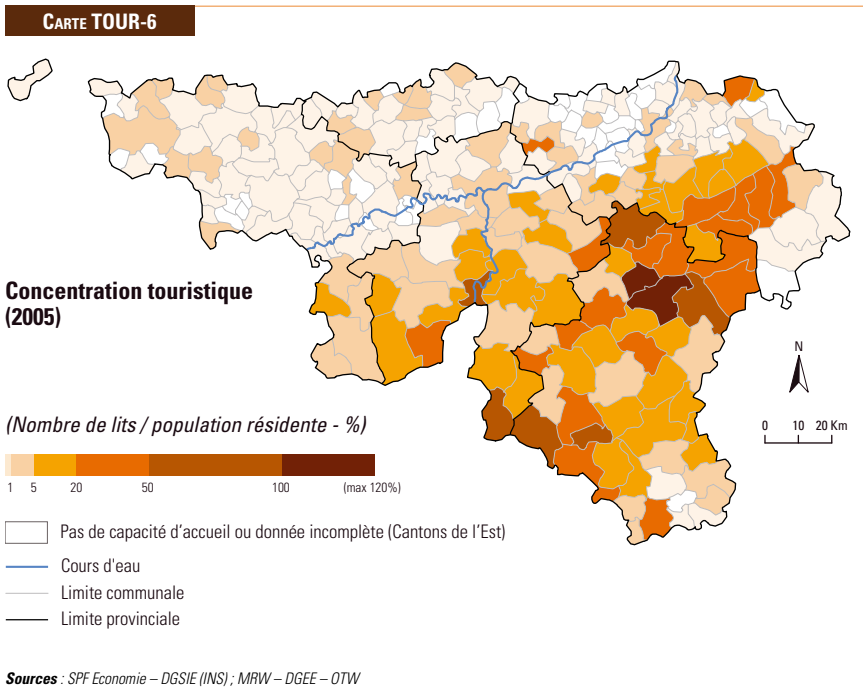
Sources : SPF Economie – DGSIE (INS) ; MRW – DGEE – OTW



Les hébergements

Des pressions sur l'eau potentiellement élevées

Les zones touristiques les plus fréquentées, situées principalement dans le district de la Meuse (provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège), exercent potentiellement une plus forte pression qu'ailleurs sur la qualité des eaux (hypothèse d'un taux de remplissage des hébergements de 100 %). La comparaison entre les estimations de charges polluantes rejetées en eaux de surface et les estimations de charges générées révèle un taux d'épuration compris entre 5 % et 30 %. Parmi les hébergements, les campings représentent la plus grande source potentielle de charges polluantes étant donné leur faible taux de raccordement à des stations d'épuration. [↘ CARTE TOUR-7]



Une amélioration du taux d'épuration est néanmoins attendue à court terme étant donné l'obligation de se conformer à la législation portant sur les eaux usées. D'ici 2009, les hébergements touristiques existants devront être équipés de stations d'épuration privées (cas des campings) ou se raccorder à une

station d'épuration publique via le réseau d'assainissement. Par ailleurs, les nouveaux établissements et campings qui ouvrent ou qui augmentent leur capacité avant 2009 doivent se connecter sans délai à un système d'assainissement individuel ou collectif. [voir EAU 1 et EAU 2]

Des progrès peuvent néanmoins être envisagés en dehors du cadre légal. En effet, il existe des labels environnementaux (Gîtes Panda, Label Vert Luxembourg, Ecolabel européen...) qui encouragent les hébergements à améliorer leurs performances environnementales et à sensibiliser leur clientèle. Cependant, une très faible proportion du parc d'hébergements touristiques de Wallonie est porteuse de tels labels. En 2006, 15 hébergements étaient porteurs du Label Vert de la province de Luxembourg. La même année, en Région wallonne, on recensait 15 gîtes et chambres d'hôtes Panda ainsi que 4 gîtes ou chambres d'hôtes «Bio-nature», et aucun établissement ne disposait de l'Ecolabel européen.

Les communes touristiques produisent plus de déchets

Etant donné qu'elles font face à des augmentations temporaires de la population, les communes touristiques produisent par habitant plus de déchets que les communes non touristiques⁽¹⁵⁾. En effet, les communes touristiques produisent en moyenne près de 230 kg par habitant et par an d'ordures ménagères brutes⁽¹⁶⁾, soit environ 27 kg/hab.an de plus que les communes urbaines et 50 kg/hab.an de plus que les communes résidentielles⁽¹⁷⁾. [voir DEC 1]

De même que d'autres pressions environnementales exercées par les hébergements touristiques (p. ex. la consommation d'énergie, les rejets d'eaux usées...), la problématique des déchets dans les localités touristiques est liée à un phénomène de transfert de pression du lieu de résidence habituelle des personnes à l'instar des écoles et des administrations, influence par conséquent le niveau de production d'ordures ménagères par habitant et sollicite des stratégies de gestion adaptées à ces spécificités.

La mobilité touristique

En Europe, les pressions environnementales les plus importantes des activités touristiques sont attribuées aux transports. Les incidences majeures des transports concernent principalement la consommation d'énergie, la pollution

de l'air, la contribution au réchauffement climatique par la production de gaz à effet de serre, et les nuisances sonores liées à l'intensité du trafic, mais aussi l'occupation d'espace par les infrastructures, la rupture du maillage écologique, la modification des paysages, ou encore la perturbation des régimes hydriques.

[voir TRANS]

Selon l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE), les trajets aller-retour vers les destinations touristiques correspondent à 90 % de l'énergie consommée par le secteur touristique et 50 % de l'énergie consommée pour le transport de personnes⁽¹⁸⁾. Le tourisme représenterait également environ 70 % des vols aériens⁽¹⁹⁾ et la part des trajets effectués au départ de l'Europe vers une destination européenne ou non européenne contribuerait à hauteur de 3 % du CO₂ total émis dans l'atmosphère et à 8 % des gaz à effet de serre⁽²⁰⁾.

Les Européens voyagent plus souvent, pour des séjours plus courts, et sur des distances plus longues, induisant alors une demande accrue en transport. En Europe toujours, la route représente 61 % des déplacements touristiques, suivie par l'avion (21 %), le train (15 %) et le bateau (3 %)⁽¹⁹⁾. A l'échelle de la Belgique, les parts respectives de la route, de l'avion et du train s'élèvent à 67 %, 27 % et 5 %⁽²¹⁾. Enfin, selon une enquête réalisée en Wallonie par l'OTW (2001), 80 % à 85 % des touristes utilisent la voiture pour se rendre dans les hébergements et les attractions touristiques. Cette prépondérance de la voiture dans les déplacements touristiques et de loisirs est également liée à l'importance de l'excursionnisme (tourisme d'un jour).

Les activités de loisirs

Les incidences environnementales des activités de loisirs sont influencées par une multitude de paramètres. Elles doivent être interprétées en tenant compte, notamment, du comportement des touristes, des formes de régulation des activités, des formes d'organisation du territoire et de la fragilité des milieux. Par conséquent, il est délicat de généraliser à l'échelle régionale les incidences environnementales potentiellement générées par chaque type d'activité (lire la partie «Lecture interprétative

La problématique des incidences : une question de regard

De nombreuses considérations circulent concernant les effets du tourisme sur l'environnement. Ces propos vont parfois dans des sens opposés, de l'optimisme au pessimisme.

D'une part, le développement des activités de loisirs et de tourisme est considéré comme un levier efficace pour contrecarrer les crises que subissent divers territoires. En effet, grâce au caractère transversal de l'économie touristique, à son interdépendance avec les autres secteurs de production, le tourisme relancerait et assurerait la base économique du commerce local. Il générerait des sources importantes de revenus, contribuant de manière non négligeable à la création d'emplois. Le tourisme peut également concourir à la préservation des écosystèmes naturels, à la création, à la protection et à la gestion d'espaces de grande qualité biologique. Il contribuerait, via la valorisation, à la protection du patrimoine matériel et immatériel, au renforcement identitaire et à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être des populations locales.

D'autre part, certains auteurs soulignent les compétitions pour l'accès aux ressources et aux services entre les populations locales et les touristes, ainsi que les processus de spéculation foncière et immobilière que génère le tourisme. Les questions relatives à la dégradation des ressources naturelles et culturelles due à leur exploitation touristique ou à la présence des touristes fait également souvent l'objet de nombreuses critiques formulées à l'égard de ce secteur socioéconomique.

Ceci étant, toute activité humaine exerce des pressions pouvant générer des incidences directes ou indirectes sur les territoires. Le tourisme n'échappe pas à cette logique. Ces incidences seront fonction de nombreux critères, dont l'articulation et les liens de causalité sont complexes à évaluer. [↘ Fig TOUR 1]

Les représentations et les fonctions, tantôt salvatrices, tantôt destructrices, que l'on attribue aux activités touristiques sont les conséquences de regards particuliers portés sur le monde qui dépendent du point de vue duquel on se situe (protection versus développement) et répondent bien souvent à certains intérêts politiques et idéologiques.

des relations tourisme et environnement» et le sous article «La problématique des incidences : une question de regard».

Concernant les données disponibles en Wallonie, il existe quelques études descriptives qui caractérisent les pratiques de loisirs. Ces études, basées sur l'observation de la demande et de l'offre, évaluent par exemple la fréquentation de certains milieux et l'évolution du nombre de pratiquants d'une activité donnée, ou encore caractérisent les espaces dédiés à certains loisirs. Quelques références chiffrées permettent donc de se forger une idée quant à l'importance relative de certaines activités. Cependant, des études supplémentaires seraient nécessaires pour constituer des bases de données plus complètes, récurrentes et standardisées⁽²²⁾. [↘ Tab TOUR-7]

Fréquentation des forêts

Une enquête récente⁽²³⁾ indique que les milieux forestiers connaissent un succès particulier auprès des personnes qui pratiquent la promenade de détente (96 % des répondants), l'observation de la faune et de la flore (74 %), et la randonnée pédestre (58 %). Les activités

sportives concernent principalement la pratique du vélo (53 %) et du ski (24 %), alors que les sports «aventures» y sont moins prégnants (13 %). Certains sports moteurs (motocross, quad...) sont également pratiqués en forêt (8 %). Bien que difficile à mesurer, ils engendrent des nuisances sonores (perturbation de la faune et des promeneurs) et peuvent porter atteinte, localement, à la qualité des sols (érosion, compaction...). Cependant, ces activités sont généralement soumises à une réglementation spécifique qui permet de limiter les nuisances et les effets sur l'environnement.

Les aires boisées rencontrent un succès plus important dans les régions au taux de boisement plus élevé. En province de Luxembourg, les personnes interrogées sont 62 % à se rendre en forêt, contre 35 % dans le Hainaut. On s'y rend principalement les week-end (93 % des répondants) et durant les congés (83 %), et nettement moins en semaine (34 %).

[voir RES FOR 4]

TAB TOUR-6		Incidences environnementales potentiellement générées par différentes activités de loisirs (typologie non exhaustive)						
	Incidences Activités	Pollution de l'eau	Pollution de l'air	Modification des sols	Bruit	Perturbation de la faune	Modification- destruction de la flore	Consommation d'espace et modification paysagère (infrastructures)
Milieu aquatique	Navigation de plaisance et sports nautiques motorisés							
	Sports nautiques non motorisés							
	Pêche							
Milieu rocheux	Escalade							
	Spéléologie							
Milieu rural et forestier	Equitation							
	Sports motorisés tout terrain							
	Sports motorisés sur terrain							
	VTT							
	Promenade, randonnée							
	Golf							
	Sports d'hiver							
	Chasse							
Milieu aérien	Sports aériens non motorisés							
	Sports aériens motorisés							

Sources : MRW-DGRNE ; B. De Myttenaere, E. d'Ieteren, M-F. Godart

Activités aquatiques

Kayaking

La pratique du canoë et du kayak rencontre un succès saisonnier relativement marqué en période estivale, mais l'absence de données rend difficile l'évaluation des éventuels effets sur l'environnement (bruit, perturbation de la faune aquatique, dégradation possible des fonds de cours d'eau, déchets...).

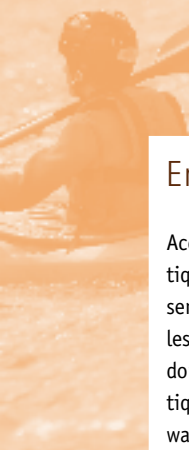
En 2003, environ 7 000 embarcations ont été déclarées par l'ensemble des sociétés de location. La majorité des kayaks disponibles à la location concerne l'Ourthe (environ 2 900 kayaks), la Lesse (près de 2 500 kayaks) et la Semois (approximativement 1 200 kayaks).

Cependant, aucune donnée n'est disponible actuellement concernant l'intensité de cette pratique. Mis à part l'estimation du nombre de kayaks mis en location, il faut tenir compte du fait que certaines personnes ou groupes de touristes utilisent leurs propres embarcations, et qu'au sein des locations, un même kayak peut être utilisé plus d'une fois dans la même journée.

La navigation sur les différents cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne est soumise à réglementation. Un débit minimum du cours d'eau est requis pour permettre la navigation, ainsi que des horaires de navigation en fonction des saisons. Si le débit est inférieur au seuil autorisé, la pratique est interdite.⁽²⁴⁾

Eaux de baignade

La réglementation européenne impose des normes et des méthodes de suivi de qualité précises afin d'améliorer la qualité des eaux de baignade. Depuis mai 2004, la Région wallonne compte officiellement 34 zones de baignade (soit un site de baignade pour environ 100 000 habitants). En 2005, 82 % de ces zones respectaient les normes impératives fixées par la directive européenne, soit 28 des 34 sites. Neuf de ces 28 sites respectent également les valeurs guides les plus exigeantes (lacs de Féronval, de Bambois, de Robertville, de Chérapont, de Cerfontaine, de Butgenbach, le Grand Large a Nimy et du centre sportif de Saint-Léger). [voir SANTE 3]



Enjeux et perspectives

Accueillant environ un quart des flux touristiques en Belgique, la Région wallonne présente un profil touristique variable. Alors que les provinces de Luxembourg, Liège et Namur dominent le marché de l'hébergement touristique, les provinces de Hainaut et du Brabant wallon sont mieux positionnées en termes d'attractions.

La variabilité des caractéristiques touristiques entre ces provinces implique des pressions sur l'environnement de nature et d'intensité différentes. La problématique des transports, qui est un des enjeux environnementaux majeurs du tourisme et des loisirs, concerne particulièrement les zones du tourisme d'un jour.

Quant aux zones touristiques de séjour, elles subissent également des pressions environnementales liées aux hébergements touristiques dont l'implantation et la fréquentation impliquent divers types d'incidences environnementales (consommation d'espace, d'eau et d'énergie, production de déchets...).

Outre l'analyse de l'offre et de la demande qui révèle une croissance importante du secteur des hébergements de tourisme de terroir, l'on constate que les espaces ruraux et forestiers sont à la fois le support physique et l'objet de nombreuses pratiques touristiques. L'attrait grandissant pour ce type d'espaces plus fragiles soulève diverses questions quant à leur capacité à accueillir des flux touristiques tout en garantissant leur développement durable.

Du point de vue de l'analyse scientifique, il est complexe d'isoler les incidences environnementales découlant directement des activités touristiques du fait de la multiplicité des pressions supportées par les territoires. Dès lors, il est indispensable que les études scientifiques les indicateurs portant sur les interactions entre le tourisme et l'environnement reposent sur une approche systémique et interdisciplinaire qui considère à la fois les enjeux liés à la protection de l'environnement et ceux liés au développement territorial.

De par la multiplicité et la complexité des pressions exercées par le tourisme sur l'environnement, les mesures de régulation doivent également prendre en compte la dynamique de l'ensemble des composantes du système touristique.



Remerciements

Nous remercions pour leur collaboration et/ou relecture :
Véronique COSSE, Jeanne DEPIREUX, Nathalie GERARD,
Jean GERDAY, Vincent GUISSARD, Catherine HALLET,
Eric JURDANT, Jean-Paul LEDANT, Véronique ROUSSEAU,
Luc VANDENDRIESSCHE et Edwin ZACCAÏ.

Sources principales

COMMISSION EUROPENNE. 2006. *La Commission présente une nouvelle stratégie pour promouvoir le tourisme dans l'Union européenne. Communiqué de presse de la Commission européenne*. Référence : IP/06/344. 21/03/2006.

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. 2006. World Tourism Organization. [En ligne]. <http://www.world-tourism.org/> (Page consultée le 13 novembre 2006).

DEPREST, Florence. 1997. *Enquête sur le tourisme de masse : L'écologie face au territoire*. Paris : Belin. 207 p.

DEWAILLY, J.-M. et FLAMENT, Emile. 1993. *Géographie du tourisme et des loisirs*. Dossiers des Images économiques du monde, 15. Paris : SEDES. 287 p.

DIRECTION GENERALE STATISTIQUE ET INFORMATION ECONOMIQUE. 2005. *Tourisme. Enquête Voyages 2004*. Bruxelles : SPF Economie, Direction Générale Statistique et Information Economique. 42 p.

INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE. 2000. *Le développement des sports «nature» en Région wallonne*. Namur : IEW. 34 p.

JOURET, Patrick. 2000. *Sport et environnement*. Sport et Société, Réflexion prospective, Atelier 50, Rapport à la Fondation Roi Baudouin. Bruxelles : Centre de diffusion – Fondation Roi Baudouin. 48 p.

PILS, Manfred. et ELTSCHEKA-SCHILLER, Gabriele. 1999. *Sustainability indicators for tourism*. Vienne : International Friends of Nature. 48 p.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE. 1995. *Etat de l'Environnement Wallon 1994*. Volume 1. Jambes : Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement. 467 p.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE. 2000. *Etat de l'Environnement Wallon 2000. L'environnement wallon à l'aube du XXIe siècle. Approche évolutive*. Jambes : Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement. 420 p.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE. 2005. *Rapport sur l'état de l'environnement wallon. Tableau de bord de l'environnement wallon 2005*. Jambes : Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement. 160 p.

STOCK, Mathis. (coord.). 2003. *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*. Paris : Belin. 299 p.

- (1) Du point de vue statistique, les chiffres de l'Organisation Mondiale du Tourisme en matière d'arrivées touristiques internationales (ATI) comptabilisent de manière indifférenciée les visiteurs d'agrément (déplacements strictement touristiques) et les voyageurs en déplacement pour affaires.
- (2) Dont près de 5,5 millions à la côte. Source : TOERISME VLAANDEREN. 2006. *Toerisme in cijfers 2005 XL*. Bruxelles : Toerisme Vlaanderen, Planning & Onderzoek. Juin 2006. 195 p.
- (3) Ces chiffres ne comprennent pas les hébergements touristiques non reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (CGT).
- (4) Cela comprend : chambres d'hôtes et à la ferme, gîtes ruraux, citadins et à la ferme, meublés de vacances et de tourisme.
- (5) Le Décret du Conseil régional wallon relatif aux établissements d'hébergement touristique du 18 décembre 2003 définit le «village de vacances» comme tout établissement d'hébergement touristique, composé d'équipements collectifs et d'un ensemble d'au moins quinze unités de séjour faisant partie d'un périmètre cohérent et unique et dont l'aménagement des abords est uniforme.
- (6) De plus, les communes n'appliquent pas systématiquement les cadres légaux existants en matière de fiscalité sur ce type d'hébergement, ce qui exclut la piste statistique des recensements communaux.
- (7) Les 34 % regroupent les catégories «Résidence secondaire» (23,77 %), «Résidence secondaire appartenant à des parents ou amis» (2,84 %) et «Logement chez des parents ou amis» (7,55 %). Cf. http://www.statbel.fgov.be/press/fl026_fr.asp
- (8) Les établissements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (CGT).

- (9) A l'heure de la rédaction du rapport, les données de nuitées désagrégées par type d'hébergement n'étaient pas disponibles pour l'année 2005.
- (10) Le Décret du Conseil régional wallon relatif aux attractions touristiques du 1er avril 2004 définit l'attraction touristique comme un «lieu de destination constitué d'un ensemble d'activités et de services intégrés clairement identifiables, exploité de façon régulière comme pôle d'intérêt naturel, culturel ou récréatif et aménagé dans le but d'accueillir touristes, excursionnistes et visiteurs locaux sans réservation préalable, à l'exclusion des activités foraines.»
- (11) Selon les derniers chiffres de l'OTW, on décompte 8 423 108 visiteurs en 2005.
- (12) GUIDE/CREAT/LEPUR. 2002. CPDT – *Rapport final de la subvention 2001 – Thème 1 – Evaluation des besoins et des activités : problématique de leur localisation – Deuxième volume*. Namur : Ministère de la Région wallonne, Conférence Permanente du Développement Territorial. Septembre 2002. 230 p.
- (13) IFEN. 2000. *Tourisme, environnement, territoires : les indicateurs*. Orléans : Institut français de l'environnement. 262 p.
- (14) Et non des flux touristiques totaux puisque les nuitées en hébergements non reconnus et les excursionnistes ne sont pas pris en compte.
- (15) IGEAT et RDC ENVIRONNEMENT. 2006. *Évaluation des performances des communes de la Région wallonne en matière de gestion des déchets ménagers au regard de leur cadre réglementaire et fiscal*. Rapport final pour la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne. Juin 2006. 99 p.
- (16) Les «ordures ménagères brutes» (OMB) correspondent aux déchets non triés.

- (17) L'étude différencie également les communes industrielles et agricoles.
- (18) EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY. 2003. *Europe's environment : the third assessment*. Environmental assessment report n°10. Copenhagen : EEA. 343 p.
- (19) Cf. http://themes.eea.europa.eu/Sectors_and_activities/tourism/indicators/modes/index.html
- (20) Agence Européenne de l'Environnement (Base de données 2006)
- (21) SPF Economie – DGSIE (INS). Enquête «Voyages».
- (22) A ce jour, il n'existe pas en Région wallonne d'organisme de veille statistique des pratiques de loisirs de plein air similaire à l'Observatoire du Tourisme Wallon qui a pour mission de recueillir et d'analyser des données sur l'offre et la demande dans le secteur touristique.
- (23) COLSON Vincent. 2006. «La fréquentation des massifs forestiers à des fins récréatives et de détente par la population wallonne et bruxelloise». Forêt Wallonne. n°81. Mars 2006. pp. 26-38.
- (24) Interdictions temporaires de circuler pour raisons de conservation de la nature (art.6 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 juin 1994 réglementant la circulation des embarcations et des plongeurs sur et dans les cours d'eau)